



**FORCE OUVRIERE  
SECURITE SOCIALE MINIERE  
UN COMBAT PERMANENT**



Paris, le 24 Juin 2013

Circulaire N° 15

**Instance de coordination stratégique du régime minier**

**Rencontre FO Energie Mines avec M.RITTER du 19 juin 2013**

D'entrée nous avons précisé que pour **FO** la démarche de l'instance de coordination stratégique du régime minier de faire une présentation objective et un état des lieux complet du régime minier nous semble être la plus pertinente. Nous avons également rappelé qu'en tant que syndicat responsable **FO** n'était pas favorable au statu quo de la situation actuelle, car elle conforterait les détracteurs du régime minier.

**FO** souhaite être associé en amont à l'élaboration de la nouvelle COG en dehors des cadres légaux (comité d'entreprise, conseil d'administration,...), et nous avons demandé s'il y avait une suite des discussions du comité stratégique après le 10 juillet, date de la dernière réunion programmée.

**M. RITTER** remercie **FO** d'avoir sollicité une entrevue et précise que rien ne peut continuer comme avant, qu'une COG va voir le jour pour une durée entre 3 et 5 ans, ce qui laisse le temps de l'évolution du régime minier. Il a également réaffirmé les déclarations de la Ministre, lors de la mise en place de ce comité, « que ses serait la CAN, qui serait chargée d'élaborer et d'exécuter cette nouvelle COG, en concertation avec les acteurs concernés, y compris les instances du régime minier, mais aussi les fédérations nationales de mineurs

Sur **l'assurantiel** en rappelant que l'instance de concertation n'est pas décisionnaire, l'orientation pourrait être un mandat de gestion car le régime minier ne sera plus en capacité de continuer à gérer seul ce service rendu aux affiliés par manque de compétences dans un futur proche.

Le souhait de **M. RITTER** est de pouvoir présenter cette solution pour la mi-juillet. Il précise que le mandat de gestion se ferait au cours de la COG et que l'organisme gestionnaire n'a pas été retenu, et que le CA de la CAN sera consulté sur ce mandat de gestion.

Concernant la **politique de vacances**, une orientation pourrait être donnée lors de la prochaine réunion de l'instance du 26 juin 2013. **M. RITTER** a demandé à la CAN et à l'ANGDM de faire des propositions conjointes. Il a également annoncé que la CAN resterait propriétaire des centres de vacances au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Pour **FO**, nous avons rappelé que si une vente devait être décidée, une part significative devrait revenir vers le régime minier, afin de financer notamment la modernisation des centres de santé.

Sur **l'offre de santé M. RITTER** précise que l'avenir des pharmacies est incertain et qu'elles sont condamnées à très brèves échéances, à moins d'être rattachées à des centres de santé.

**FO** a demandé que les pharmacies soient en capacité de servir la parapharmacie à l'ensemble des affiliés d'autres régimes. Il faut autoriser le développement de GCS ou GCS-MS (Groupement de coopération sanitaire ou médico-social) spécifiques, ce qui peut être une solution pour une partie des activités des officines minières et donc pour le personnel des pharmacies.

Nous avons précisé que **l'offre de soins** est le cœur du métier de notre régime.

**FO** souhaite que pendant la nouvelle COG l'offre de soins soit restructurée et qu'un audit soit fait pour connaître les perspectives d'avenir, et notamment en prenant en compte les potentiels de développement. **FO** a demandé que le régime minier puisse répondre à des appels d'offres qui permettraient la restructuration de son offre de soins notamment dans des secteurs en difficultés d'accès.

Sur les établissements du régime **FO** s'étonne et condamnerait, si elle s'avérait exacte, la position de l'ARS concernant l'établissement de Freyming sur la diminution du nombre de lits. L'établissement va et doit devenir un hébergeur d'autres structures, et que la proposition de l'ARS de 138 lits n'est pas acceptable et conduira inévitablement à un plan social. Cela est intolérable surtout que l'instance est en phase de concertation. Le sujet sera débattu lors de la prochaine réunion du 26 juin 2013.

Nous avons également rappelé qu'il fallait assurer la pérennité des activités, telles que les SSR, SSIAD et SAP, qui sont des maillons essentiels dans la prise en charge des pathologies de l'ensemble des populations des régions minières.

**M. RITTER** précise qu'il faudra que la gestion du régime soit plus rigoureuse et que des objectifs soient fixés pour que les résultats financiers tendent à la poursuite des améliorations déjà enregistrées, notamment pour les centres de santé.

Le sujet du **personnel** sera débattu lors de la réunion du 10 juillet 2013, et notamment l'avenir des conventions collectives et leurs applications. **FO** a rappelé que le personnel, qui a opté pour un changement de convention collective, est en attente depuis plus de deux de l'agrément d'un accord permettant le rachat des avantages en nature, et qu'il était urgent que des négociations reprennent pour l'avenant 77. Nous avons également rappelé que celui du siège de la CAN est toujours en attente d'agrément pour sa nouvelle convention collective. **FO** a également indiqué qu'elle souhaitait que les mises à disposition soient gérées par la CAN tant que cela serait possible et que cela soit identifié par une ligne budgétaire séparée dans les budgets de la CAN.

**M. RITTER** pour conclure, a indiqué qu'il espère faire des premières propositions d'orientations à la réunion de l'instance de concertation stratégique du régime minier le 10 juillet 2013, qu'il transmettra ensuite au Ministère.

Il faut également noter que la CGT n'a pas demandé, jusqu'à ce jour, à être reçue par M. RITTER.

La délégation FO : Joel BIGOURD – Jean-Pierre DAMM – Michel DE BARTOLO – Dominique DIAGO - Jean-François HOCHARD